



# Invoker l'unité, oui... la faire c'est mieux !

Après la réunion de toutes les organisations syndicales de la Fonction publique en ce mois d'octobre pour manifester et négocier avec le gouvernement, revenons sur un principe que nous évoquons souvent en tentant de le réaliser localement : l'unité syndicale. A Rennes, l'Intersyndicale majoritaire s'est opposée avec les agents au PPCR défavorable aux carrières, laissant notre employeur prendre ses responsabilités en imposant ses vues au mépris d'une majorité d'organisations syndicales et des agents qui les ont élus aux dernières élections. Face à cela, au lieu de baisser les bras, il convient d'affiner nos façons d'agir pour faire valoir l'intérêt des travailleurs. C'est ce que proposent Christian Mahieux et Théo Roumier, militants à SUD, dans un article paru dans le numéro 4 de la revue « les Utopiques » que nous vous encourageons à lire sur Internet :

[...]L'aspiration à l'unité syndicale est forte parmi les travailleurs et les travailleuses. Quiconque ayant une petite expérience de la vie dans les entreprises et services le sait... plus encore, celles et ceux qui ont organisé, animé, ou ne serait-ce que tenté d'impulser, des mouvements collectifs revendicatifs dans ce cadre. On pourrait régler la question promptement : « **celles et ceux qui réclament l'unité syndicale sont les mêmes qui, en réalité, pourraient l'imposer s'ils et elles le décidaient** ». Car qui d'autres que les salarié-es décident qu'il y a plusieurs organisations syndicales, qu'il y a des syndicats qui s'affrontent, qu'il y a des polémiques intersyndicales, dès lors qu'on considère que le syndicat est l'outil légitime dont se dotent les travailleurs et les travailleuses ? [...]Pratiquer un syndicalisme unitaire, c'est d'abord une réponse à une demande de la masse des salarié-es. [...]Nous ne voulons pas « l'unité pour l'unité ». Elle doit servir les intérêts de notre classe sociale, et donc en premier lieu permette d'agir plus efficacement et forte-



ment. La recherche de l'unité syndicale sans exclusive est la première étape. Mais lorsqu'apparaît un constat de désaccords importants et qu'une partie des organisations syndicales refuse l'action, voire s'allie à celles et ceux contre qui nous luttons, pourquoi se mettre à leur remorque ? [...] **S'il n'est pas question d'attendre une identité complète de vues pour envisager de se rassembler, il est tout aussi clair que cela ne doit pas se faire en gommant les divergences fondamentales qui existent entre certains types de syndicalisme** : évidemment, nous ne saurions envisager une unification avec le « syndicalisme jaune », pro-patronal, continuateur des CFT et autre CSL, car ce n'est pas du syndicalisme ! [...] créer le syndicat unitaire, sans dissoudre d'emblée les organisations pré-existantes ; **apprendre d'abord à travailler ensemble ; n'imposer à personne de rejoindre « l'autre » mais créer ensemble ; et provoquer l'adhésion de nouveaux syndiqué-es, conquis par l'élan novateur et le dynamisme d'une telle construction.** Caractéristique importante : une telle démarche met ce qui se passe à la base **au cœur du processus**. Nous mettons en débat des idées pour y travailler à la base et au plan national, pour traiter les questions organisationnelles et les champs d'actions, avec l'idée qu'il faut, certes s'appuyer sur les enseignements de l'histoire du mouvement ouvrier, mais pour **inventer ce qui correspond aux besoins d'aujourd'hui.**



## Quoi de neuf dans les services?

*Avec une rentrée sociale chargée, des manifestations, des jours de grève, nos délégué-e-s prennent tout le temps nécessaire pour aller dans les services à la rencontre des agents. Agents des crèches, ASVP, jardiniers, cuisiniers... nos élus en commissions et représentants du syndicat n'ont pas l'impression d'être des "fainéants qui foutent le bordel", pour reprendre notre Président qui s'assume...*

### Équipe des travaux neufs : les oubliés du service des jardins

SUD obtient une première victoire pour ces équipes qui se déplacent régulièrement en cabanes de chantier mobiles !

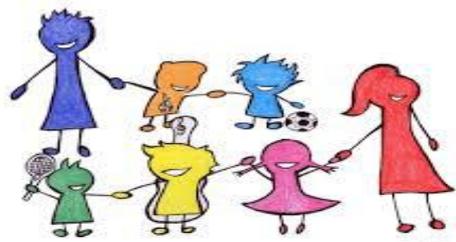
Le constat: **chauffage pas toujours en état de fonctionnement, aucun moyen d'éclairage (parfois des lampes à pétrole, quand il y a des mèches...), pas de courant (ou avec un cadenas pour empêcher de s'en servir!), cabanes non équipées, téléphones professionnels rechargés au domicile des agents, lavage des mains avec de l'eau qui gèle dans les cabanes.** Ça n'a pas été sans mal mais SUD a obtenu des avancées : deux batteries par cabanes mobiles. Des radiateurs électriques seront aussi installés lorsque les cabanes seront équipées de câblages électriques. Un minimum de confort et de reconnaissance, c'est pas trop tôt. Sud restera vigilant tant dans les démarches d'équipement, que sur la situation des agents! ■

### Assistants Maternelles et règlement de fonctionnement de l'accueil familial : où en sommes-nous ?

La réunion d'information syndicale du 12 septembre dernier a été l'occasion de évoquer les conditions de travail et **les inquiétudes récurrentes quant à l'avenir professionnel des assistantes maternelles.** Lors de la réunion avec la Direction Petite Enfance du 19 septembre dernier, au vu des nombreuses propositions de modifications du règlement qui ont été soulevées, SUD a demandé le report de ce dossier, ce qui n'a pas été validé par la DPE. Nous avons alors listé point par point toutes les interrogations et suggestions de modifications. La majorité des points a été prise en compte (passage au CT) mais d'autres questions restent en suspens. Le syndicat Sud

attend une proposition de date pour aborder ces différentes questions, de même que certains aspects de votre contrat de travail et votre rémunération. **La DPE s'est engagée à mettre en place des groupes de travail sur la chartre d'accueil et des temps d'échanges entre les assistantes maternelles qui se retrouvent très souvent isolées.**

Mis en place en 2003, le règlement de fonctionnement portant sur les modalités de travail des assistantes maternelles nécessitait une réactualisation en profondeur. **Il y a près de 10 ans, la direction petite enfance comptait encore environ 80 assistantes maternelles. Elles ne sont plus que 58.** De nombreuses sont en arrêt de maladie, proches de la retraite et ne reviendront probablement pas. Le règlement de fonctionnement est disponible à notre local. Nous pouvons vous le faire parvenir si besoin. La qualité de vie au travail est au coeur des débats. Alors mettons réellement en oeuvre tous les moyens pour y arriver !!! ■



### Animateurs de loisirs : la réalité du terrain

**Le 26 septembre le syndicat Sud a été reçu par la direction pour un bilan d'été et la rentrée 2017/2018. Force est de constater que l'administration connaît mal les réalités du terrain.** Concernant les repas, le service a envoyé une note pour être sûr que les animateur-trice-s qui emmènent leur repas ne puissent pas manger avec les enfants mais pendant leur demi-heure de pause.

Le syndicat SUD a expliqué à l'administration les problèmes que cela engendrait (pause souvent écourtée à cause des activités, salle de pause éloignée des villages, les jours de sorties...) mais rien n'y fait! L'administration répond que les AL qui ont pris les tickets restaurant savent dans quoi ils s'engagent! L'administration fait la sourde oreille et prétend qu'elle n'a eu aucune remontée des AL à ce propos et prône la différence entre ASEM et AL (les ASEM mangent leur propre repas avec les enfants).

**Pour les mini-camps, le service a eu du mal à recruter.** SUD aborde la compensation qui est moindre (une demi-journée récupérée pour le soir et la nuit). La direction rétorque encore une fois qu'elle n'a eu aucune remontée, puis finit par dire qu'elle enquêtera pour vraiment savoir pourquoi il y a si peu de volontaires. La direction affirme que les mini-camps font partie des compétences que les AL devraient avoir! Et pour elle, la nuit les AL dorment! Bien entendu, **les AL sont capables d'organiser un mini-camp, mais si la plupart ne veulent pas y participer ce n'est pas par manque de compétences mais pour le temps non compensé que cela demande sur le terrain et lors de sa préparation.** Malgré tout, des améliorations sur les horaires se profilent pour l'été prochain, avec une meilleure reconnaissance du temps de préparation. ■

## DPAG, tout ça pour ça!

Le 2 octobre l'ensemble des organisations syndicales ont été reçues par la Direction des personnes âgées. Un collectif de 11 personnes rassemblant les élus, la direction de la DPAG et la DRH était présent afin de nous présenter ce merveilleux projet. **Après une présentation budgétaire toujours alarmiste et l'annonce de la future mise en place des 1607 heures de travail évoquée par le gouvernement MACRON ; le ton est donné: IL N'Y AURA PAS D'OATT À LA DPAG!** Après pratiquement 2 ans d'attente c'est donc l'abandon des 7h30 par jour. SUD monte au créneau. Que fait-on de la demi-heure effectuée pratiquement tous les jours par les agents, quand on sait que certains responsables de maisons de retraite refusent de signer les heures supplémentaires! Les élus présents ont pris acte de cette demande. Lors de la première réunion de présentation le 4

octobre, les agents ont été informés que dorénavant tout travail effectué en plus sera pris en compte.

**Abandon de l'OATT peut-être mais que cela cache-t-il?** On nous vante que maintenant le repos des 11h entre deux prises de poste sera respecté! Encore une injustice que SUD avait pointé du doigt. Mais pour que ces 11h soient respectées on remet en cause le cycle de travail ; on nous présente de façon très rapide et succincte un planning avec un roulement toutes les 5 semaines. Où est le loup? Congés imposés? RC qui disparaissent? Le travail sur les plannings se fera dans chaque maison de retraite et avec les syndicats. SUD RESTERA VIGILANT! **Autre point abordé: la rémunération du travail du dimanche :** Les élus se sont engagés à ce que tous les agents de la DPAG soient rémunérés pour le travail du dimanche comme tous les agents de la ville de Rennes et ce avant la fin de l'année 2017: SUD RESTERA LA AUSSI VIGILANT! ■



## CHSCT, du pain sur la planche

**Contrairement à ce que laisse entendre M. Chardonnet, élu au personnel et président du CHSCT, les organisations syndicales préparent leurs dossiers et sont sur le terrain.** Dernier exemples en date pour Sud : un aménagement de local pour l'agent SPHL travaillant sur le site du secteur Ouest de la vie sportive, conditions de travail au Pôle Villejean Kennedy, ordures ménagères et incivilités devant la crèche Louise Bodin... malgré le mépris affiché lors des réunions plénières, nous nous accrochons et continuons de faire notre travail. **Il nous en faudra un peu plus pour nous faire craquer!** On reparlera bientôt des irrégularités constantes dans cette commission. ■





## Fossoyeurs : quand la grogne monte à Paris

Sud suit localement le dossier des fossoyeurs. **Ceux de Rennes devront-ils prendre le chemin de ceux de Paris en 2012 pour se faire entendre?** Près de la moitié des 100 fossoyeurs du service municipal des pompes funèbres de la capitale se sont mis en grève pour des revendications salariales. Ils ont bloqué les entrées du Père-Lachaise pendant près de quatre heures. « Nous sommes désolés d'avoir dû bloquer un cimetière. Nous comprenons la gêne que nous avons causée aux familles dans un moment douloureux. Nous avons d'ailleurs passé toute l'action à nous excuser auprès d'elles. Mais c'était le seul moyen de nous faire entendre de notre employeur ». Ils se battent pour la reconnaissance du « régime d'insalubrité » de leur profession avec un départ à la retraite à 50 ans ou encore l'augmentation de la prime d'exhumation... « **On fait un métier très difficile, physiquement et moralement...pour 1 200 € net par mois. Il serait temps que la mairie en tienne compte** » ■

## Soutien à Cédric Herrou

Dans les Alpes-Maritimes, de nombreux citoyens habitant près de la frontière franco-italienne sont **indignés par la situation des migrants arrivant d'Italie, et décident de leur venir en aide.** Leurs gestes de solidarité les conduisent parfois au poste de police, voire même devant les tribunaux. Cédric Herrou est l'un d'entre eux : cet agriculteur de la vallée de la Roya a été condamné ce vendredi à 3000€ d'amende avec sursis. La peine est moins lourde que prévue, puisque huit mois de prison avec sursis étaient requis, mais reste symbolique. **S'il a ainsi transgressé les lois françaises, il a surtout respecté de grandes valeurs : la solidarité et l'humanité.** SUD et Solidaires soutiennent son action. ■

## TMS, ne pas perdre sa vie à la gagner

L'Union syndicale Solidaires lance cet automne **une grande campagne interprofessionnelle sur les Troubles Musculo Squelettiques (TMS).** Ils sont considérés comme une des questions les plus préoccupantes en santé au travail et en santé publique. **Depuis 1989 les TMS représentent la majorité des maladies professionnelles (plus de 87% des maladies**

**professionnelles en 2015), et ce malgré une énorme sous-déclaration de ceux-ci et une révision du tableau des maladies professionnelles 57 en 2011 qui a conduit à une restriction des reconnaissances.** La prévention, comme souvent, passe par la mise en cause de la responsabilité des employeurs, y compris pécuniaire. Le capitalisme coûte cher en terme de santé des salarié- es et en s'attaquant à cette question nous menons le combat au cœur de l'exploitation capitaliste et pour la protection sociale. **N'hésitez pas à contacter nos élus en CHSCT et la médecine du travail, ils sont là pour ça.** ■

## Ils ont dit :

**« Je trouve [Macron] brillant, il est en train de faire une partie non négligeable du programme de la droite. »**

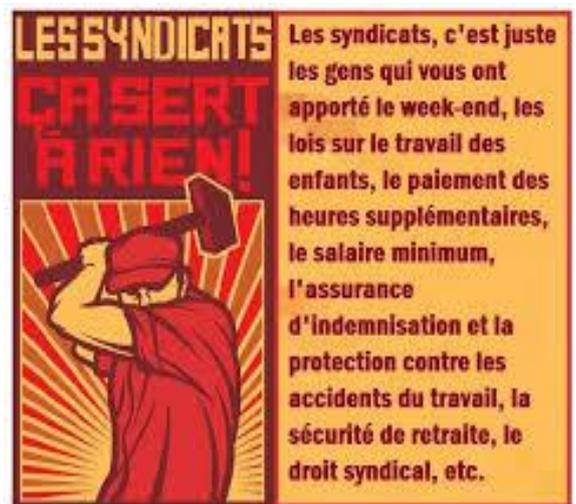
*(France Info, 11/10/2017) Patrick Devedjian*

**« La liberté ce n'est pas de se dire que je vais toucher les allocations chômage pour partir deux ans en vacances. »**

*(BFMTV, 16/10/2017) Christophe Castaner*

**« Dire il faut taxer les riches pour aider les pauvres relève de la stigmatisation. »**

*(Club de l'éco, 18/10/2017) Bruno Le Maire*



Juste deux, trois bricoles qui ne servent à rien....